

les lois ou règlements à venir. Les deux parties étudieront la suppression future, par secteur, des pratiques restrictives existantes.

L'Accord contient des engagements distincts et spécifiques en ce qui concerne le tourisme, les services améliorés de télécommunications et les services informatiques. Un engagement similaire est envisagé dans le cas des services de transport. Des normes professionnelles mutuellement acceptables et des règles d'accréditation pour la fourniture de services seront élaborées. Les services des architectes en sont le premier exemple.

L'interdépendance et l'internationalisation des marchés des capitaux sont à la base des dispositions concernant les services financiers. Chaque partie convient de maintenir les droits et privilèges actuellement accordés aux institutions financières de l'autre partie. Elles s'engagent à accroître l'accès et les possibilités de concurrence en ce qui concerne les services échangés, conformément aux considérations habituelles de réglementation et de gestion prudente.

Cet Accord prévoit d'accroître et de faciliter l'accès aux frontières ainsi que l'admission temporaire des personnes s'occupant du commerce des biens et des services.

INVESTISSEMENTS

Les deux pays maintiennent les lois, règlements, politiques et pratiques actuellement en vigueur. Par exemple, les restrictions dans les secteurs tels que l'énergie, le transport aérien, les télécommunications et les industries culturelles sont maintenues. Cependant, chaque partie convient d'accorder à l'avenir aux investisseurs de l'autre partie le même traitement en ce qui concerne:

- l'établissement de nouvelles entreprises;
- l'acquisition de firmes existantes;
- la direction, l'exploitation et la vente d'entreprises établies.

Le Canada conserve le droit de revoir les acquisitions directes importantes par des investisseurs étrangers et il éliminera progressivement l'examen dans le cas des acquisitions indirectes.

ENGAGEMENTS TENUS

La souveraineté politique du Canada, notre système de programmes sociaux et l'engagement du gouvernement de promouvoir notre identité culturelle unique et notre